

# **STRUCTURE ORGANIQUE DE L'ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES**

L'Administration Générale des Douanes, est placée sous l'autorité d'un haut fonctionnaire ayant le titre de Directeur Général.

Le Directeur Général exerce une compétence générale de direction sur l'ensemble des services douaniers. Il est assisté d'un Directeur Général Adjoint choisi parmi les fonctionnaires de carrière.

## ***L'ADMINISTRATION GENERALE DES DOUANES COMPREND:***

- La Direction Générale
- Les Directions Centrales
- Les Bureaux de Douane

## ***LES DIRECTIONS CENTRALES SONT:***

- La Direction des Ressources Humaines
- La direction des Affaires Administratives
- La Direction de la Règlementation
- La Direction de la Lutte contre la Fraude
- La Direction des Affaires Juridiques et Contentieuses
- La Direction du Secrétariat Général
- La Direction des Statistiques
- La Direction des Etudes de Projets et de Programmes
- La Direction de la technologie Informatique et de la Communication
- La Direction de la Coordination des Bureaux de Douane de province
- La Direction de l'Inspection

## ***LES BUREAUX DES DOUANES.***

Dix-sept (17) Bureaux de Douane sont établis dans les Ports, Aéroports et les points de la frontière terrestre ouverts au trafic international.

### ***Ce sont:***

- Le bureau de Douane du Port de Port-au-Prince
- Le bureau de Douane de l'Aéroport de Port-au-Prince
- Le bureau de Douane du Cap-Haitien
- Le bureau de Douane de Fort-Liberté
- Le bureau de Douane de Ouanaminthe
- Le bureau de Douane de Port-de-Paix
- Le bureau de Douane des Gonaïves
- Le bureau de Douane de Saint-Marc
- Le bureau de Douane de Malpasse
- Le bureau de Douane de Miragôane
- Le bureau de Douane de Petit-Goâve
- Le bureau de Douane de Jacmel

Le bureau de Douane des Cayes  
Le bureau de Douane d'Aquin  
Le bureau de Douane de Jérémie  
Le bureau de Douane de Belladère  
Le bureau de Douane d'Anse-à-Pitres

Deux postes de surveillance sont placés aux entrées Nord et Sud de Port-au-Prince, à Belladère et à Source Matelas.